

MAIRIE DE LAILLY

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 11 AVRIL 2017

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le mardi 11 avril 2017 à 20 heures 00, sous la présidence de **Madame MASSÉ Sylvette, Maire**.

Présents : Madame Sylvette MASSÉ, Madame Christiane CROSIER, Monsieur Joël PENON, Monsieur Jean-Fabrice DELAYE, Madame Caroline SICARD, Madame Elisabeth LOISON, Monsieur Jean-Charles VAN MELLE, Monsieur Alain MOIGNE, Monsieur Vincent CROSIER, Madame Jacqueline PERINAUD

Absent représenté : Madame Géraldine LEON par Madame Christiane CROSIER

Absent excusé :

Secrétaire de séance : Jean-Charles VAN MELLE



Ordre du jour:

Vote du Budget Primitif 2017

Communauté de Communes :définition de l'intérêt communautaire.

Approbation du règlement interieur du syndicat des eaux sens nord est / sources des salles

Questions diverses

1. **Le compte-rendu de la séance du ..24 /03 /2017 a été envoyé par courrier électronique le 10 /04 / 2017 aux conseillers municipaux. Il n'appelle aucune remarque et est adopté à l'unanimité.**

Délibérations du conseil:

Vote du Budget PRIMITIF 2017 (DE 2017 11)

Le budget est voté de façon équilibré pour 282 010 € en fonctionnement et 39591€ en investissement.

Définition de l'intérêt communautaire (DE 2017 12)

Vu l'arrêté préfectoral 2016-0743 fixant les statuts de la communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe à compter du 1er janvier 2017,

Vu l'article L5214-16-IV du CGCT qui stipule que lorsque l'exercice des compétences est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire, cet intérêt est déterminé par le conseil de la communauté de communes à la majorité des deux tiers. Il est défini au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant le transfert de compétence. À défaut, la communauté de communes exerce l'intégralité de la compétence transférée.

Vu les décisions ou propositions des communes de Arces-Dilo, Bœurs en Othe, La Postolle, Vaumort, Villechétyve, Villeneuve l'Archevêque,

Vu la délibération 04-2017 du 1^{er} mars 2017 de la communauté de communes de la Vanne et du Pays d'Othe

Considérant qu'il appartient à **chaque conseil municipal de proposer une définition** de l'intérêt communautaire, en particulier en ce qui concerne **les aires de jeux dans un délai de deux mois, considérant qu'à défaut de nouvelle définition de la compétence, les communes ne peuvent ni acquérir, ni modifier les équipements des aires de jeux situées sur leur territoire,**

Les choix suggérés sont les suivants :

Option 1

- Pour les aires mises à disposition l'entretien du terrain et des jeux sera fait par la communauté de communes. Si la commune souhaite mettre en place de nouveaux équipements, sur son budget propre, le suivi de la conformité aux règles de sécurité sera assuré par la commune mais la communauté de commune assurera l'entretien du terrain (tontes ; tailles, élagages)

Ou

Option 2

- Si les terrains ne sont pas mis à disposition ou si les communes décident de les retirer, l'acquisition de matériel, le suivi et l'entretien sont du ressort exclusif de la commune

Des groupements de commandes pourront être mis en place pour les vérifications de conformité des aires de jeux.

Le Conseil municipal, par 11 voix, décide de retenir l'option 2.

Approbation du règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Eau Potable de SENS Nord-Est / Sources des Salles (DE 2017 13)

Le conseil Municipal par 11 voix, approuve le règlement .

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'un arrêté va être pris afin que chaque administré soit responsable de l'entretien mécanique de leur longueur de trottoir, aucun produit chimique ne doit être employé. En raison de l'engagement zéro phyto pris dans la délibération DE 2016/39 du 04 juillet 2016, Les caniveaux seront entretenus par l'entreprise de balayage actuelle.
- Madame le Maire informe les délégués PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) qu'une réunion aura lieu à Cerisiers le 10 mai 2017 à 20h salle des fêtes de Cerisiers.

- **Vidanges des fosses toutes eaux** : sur 120 questionnaires envoyés, 23 réponses ont été reçues, 19 foyers sont intéressés, Madame le Maire se charge de demander 3 devis.
- **Réception de la téléphonie mobile dans les Communes** : la Communauté de Communes (CCVPO), a demandé au Conseil Communautaire de faire remonter les difficultés concernant la réception. Les personnes concernées par ces problèmes sont priées de se faire connaître en mairie (Coordonnées complètes et nom de l'Opérateur).
- Madame le Maire informe le conseil municipal que les Parents rencontrent des difficultés pour avancer le prix des repas de cantine, malgré le remboursement de 50%. L'assemblée délibérante donne son accord afin de mettre ce sujet à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.
- **La journée Citoyenne aura lieu le samedi 20 Mai 2017**. Divers travaux à réaliser pour l'embellissement et le nettoyage de notre commune. Un document sera diffusé pour l'inscription avec le descriptif des activités. Un repas offert par la municipalité sera pris en commun le midi.
- **Séances de Yoga** : Une proposition nous est parvenue, l'activité pourrait être pratiquée dans la salle de la Charmée à la rentrée de septembre 2017, une négociation concernant le chauffage de la salle devra être envisagée. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire en mairie, afin de recenser le nombre de participants.
- Monsieur Penon demande le changement du panneau LA CHARMÉE à l'entrée du hameau sur la RD 110. Des devis seront demandés.
- Le remplacement du jeu pour enfant sur le site des salles des fêtes de la Charmée est nécessaire. Ayant été retrouvé cassé et jeté dans le noisetier. Des devis seront demandés.
- **Le compteur LINKY** : Monsieur Penon évoque la responsabilité du Maire concernant le compteur LINKY ainsi que les désagréments liés au remplacement des compteurs actuels. Madame le Maire sensible au phénomène LINKY étudie depuis environ 5 ans les divers articles émis sur le sujet. D'autres administrés ont évoqué par mail leurs interrogations sur ce compteur communicant. Un dossier, avec différents articles et courrier du Syndicat d'Electrification de l'Yonne, est consultable en mairie.
- Fin de séance 23h00.

